



*Date de dépôt : 10 juillet 2023*

## **Rapport**

**de la commission des pétitions chargée d'étudier la pétition :  
Appel collectif des habitantes et habitants de l'hébergement  
temporaire de l'accueil d'urgence pour les personnes sous la  
protection provisoire (statut S) au centre d'expositions Palexpo**

*Rapport de Jean-Marie Voumard (page 4)*

## **Pétition (2167-A)**

### **Appel collectif des habitantes et habitants de l'hébergement temporaire de l'accueil d'urgence pour les personnes sous la protection provisoire (statut S) au centre d'expositions Palexpo**

Mesdames, Messieurs,

Nous sommes des citoyen-ne-s de l'Ukraine ayant fui la guerre et bénéficiant de la protection provisoire, le statut S, en Suisse. Nous habitons actuellement dans un hébergement temporaire destiné à l'accueil d'urgence dans la ville de Vernier du canton de Genève. L'hébergement se situe dans l'une des halles d'exposition du Palexpo qui n'est pas adaptée au long séjour. Il s'agit d'un lieu non résidentiel où nous vivons pourtant depuis plusieurs mois et certain-e-s d'entre nous y sont même depuis plus de six mois.

Nous cohabitons également avec des oiseaux, des punaises de lit, d'autres insectes. Des morceaux, probablement, d'isolant de construction tombent constamment du plafond de la halle. En raison du fonctionnement interrompu du système de climatisation et de ventilation, il y a de forts courants d'air dans cette espace, rendant l'air trop sec.

Notre nourriture se compose principalement de produits de farine, de plats frits et de yaourts sucrés, qui sont fortement déconseillés aux personnes ayant des maladies chroniques. La consommation d'aliments provenant de l'extérieur n'est pas autorisée dans la cantine, ce qui nous oblige à manger nos repas « illégaux » à l'extérieur comme des animaux.

Parallèlement, notre espace de vie ne respecte aucune norme sanitaire. Des matériaux de construction, des bâches de plastique délimitent, pour ainsi dire, des cabanes ou bien des « chambres » de la halle d'exposition. Le nettoyage à sec se passe une fois par mois au maximum, alors que le nettoyage humide n'est pas prévu du tout. La désinfection de nos « chambres » n'a été annoncée qu'une seule fois.

En raison de l'effet de tous ces facteurs qui s'aggravent par la grande concentration de population, les habitant-e-s de l'hébergement souffrent régulièrement de bruit jour et nuit, de maladies respiratoires, digestives et virales, par exemple, malgré des cas détectés de coronavirus, aucune mesure d'isolement n'a été prise. Par ailleurs, bien que des personnes âgées, des personnes handicapées et des enfants en bas âge vivent ensemble dans l'hébergement, nous ne bénéficions d'aucune sécurité sanitaire ou acoustique :

les pleurs des enfants sont entendus dans notre hangar 24 heures sur 24, tandis que la direction de l'hébergement décide d'expulser tous les hommes célibataires.

Pendant nos rendez-vous au service Santé Migrants des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), nous entendons à chaque fois que toute la population de l'hébergement de Palexpo déclare les mêmes symptômes, cependant personne ne résout des problèmes qui les provoquent. En plus, les docteurs des HUG ne nous donnent pas des attestations d'état de santé en invoquant l'interdiction de la part du directeur de l'Hospice général.

*N.B. 11 signatures*

Centre d'hébergement collectif  
des Tattes (UKR Palexpo)  
Chemin de Poussy 1  
1214 Vernier

## Rapport de Jean-Marie Voumard

La commission des pétitions a étudié cette pétition lors de ses séances des 5 et 19 juin 2023, sous la présidence de M. Sylvain Thévoz.

M<sup>me</sup> Nadia Salama, secrétaire scientifique, a assisté à ces débats. Les procès-verbaux ont été rédigés par M. Christophe Vuilleumier. Ces deux personnes sont ici remerciées de la qualité de leur travail.

### Audition de M<sup>mes</sup> L. et K., pétitionnaires

*Les noms des personnes ne figurent pas dans ce rapport, ceci selon leur demande acceptée par la commission.*

*Les personnes auditionnées n'étant pas de langue française, le recours à une traductrice, M<sup>me</sup> Nataliya Tchernalykh, est nécessaire pour assurer les échanges entre les députés et les personnes auditionnées.*

M<sup>me</sup> L. prend la parole et déclare être ukrainienne et réfugiée en Suisse. Elle remercie la commission de cette audition. Elle explique alors que les conditions de vie à Palexpo ne sont pas les meilleures pour les réfugiés. Elle remarque avoir deux enfants et habiter avec huit personnes dans la même cellule (chambre). Elle précise que les autres mamans vivent dans les mêmes conditions.

Elle déclare alors que Palexpo n'a pas été conçu pour héberger des personnes, les oiseaux lâchant leurs besoins sur la tête des réfugiés. Elle mentionne que les sanitaires sont déplorables, car nombre de gens s'en servent, les lieux étant très sales en fin de journée. Quant à la nourriture, elle mentionne qu'elle est très répétitive, les menus étant presque tous les jours composés de poulet. Elle observe qu'en Ukraine, la soupe est considérée comme essentielle pour les enfants, ce qui n'est pas le cas ici.

M<sup>me</sup> K. déclare être à Palexpo depuis cinq mois, et elle mentionne que la cantine est souvent chaotique lorsqu'elle n'est pas contrôlée. Elle remarque que les conditions de vie et la qualité de la nourriture ont beaucoup baissé depuis qu'elle est arrivée.

M<sup>me</sup> L. remarque qu'il y a des punaises de lit à Palexpo depuis deux mois.

M<sup>me</sup> K. pense qu'il faudrait qu'un service sanitaire éradique les punaises de lit, alors que, pour le moment, les matelas sont simplement changés régulièrement.

M<sup>me</sup> L. ajoute qu'il y a en outre des blattes dans les sanitaires. Elle signale par ailleurs qu'une infirmière serait utile, car ces conditions de vie favorisent

les maladies et les infections, la seule possibilité étant de faire appel aux urgences, ce qui n'est pas possible en raison des coûts. Elle remarque qu'il n'est pas possible d'isoler les personnes malades pour des quarantaines, certains étant atteints des oreillons.

M<sup>me</sup> K. signale également avoir reçu des menaces à l'intérieur du camp et avoir demandé une protection de la part des Protectas. Elle ajoute avoir peur d'être agressée.

M<sup>me</sup> L. répète qu'il y a de nombreuses mères avec des enfants qui sont systématiquement fouillées lors de leurs allées et venues.

Une députée LC ajoute avoir bien compris que Palexpo n'a pas été créé pour y habiter, mais elle rappelle que la situation est très contrainte à Genève compte tenu du manque de place. Elle se demande si les réfugiés n'ont pas pensé à s'organiser entre eux pour assurer les nettoyages.

Elle observe que les punaises de lit sont un problème général qui nécessiterait d'évacuer tout Palexpo.

Elle se demande également si les réfugiés ont demandé à la Confédération de pouvoir changer de canton.

M<sup>me</sup> L. répond que ce droit n'est pas octroyé aux réfugiés.

M<sup>me</sup> K. mentionne qu'il y a de nombreux tournus de personnes à Palexpo, ce qui rend difficiles les éventuelles organisations internes. Elle ajoute qu'il y a en outre une communauté rom qui rend la situation plus compliquée.

M<sup>me</sup> L. mentionne que les mères sont également très prises avec leurs enfants et elle doute qu'il soit possible d'instaurer un système efficace.

Une députée PLR déclare exprimer sa solidarité envers les réfugiés. Elle demande combien de personnes ont signé la pétition.

M<sup>me</sup> L. répond qu'il y a pour le moment 500 Ukrainiens et une centaine de personnes d'autres nationalités, et elle remarque qu'il n'a pas été possible de faire circuler plus loin la pétition.

Cette même députée en demande la raison.

M<sup>me</sup> L. répond que les réfugiés cherchent des logements et des emplois et n'ont pas le temps de s'investir. Elle signale par ailleurs que seuls quelques Ukrainiens peuvent s'exprimer en romani.

Un député S demande ce qui a été fait auprès du personnel qui encadre les lieux.

M<sup>me</sup> L. déclare avoir tenté de s'adresser à la direction avec un autre réfugié sans que cela ait eu de résultat, la direction considérant que les réfugiés sont déjà logés et nourris.

Ce même député demande si l'Hospice général est au courant de cette situation.

M<sup>me</sup> L. acquiesce.

Une commissaire Ve déclare que la pétition indique que les réfugiés ne peuvent pas obtenir de certificat médical et elle demande quelle en est la raison.

M<sup>me</sup> L. répond qu'il serait judicieux d'avoir des certificats médicaux, ne fût-ce que pour l'école, mais elle mentionne qu'il est très difficile d'avoir de tels documents pour des raisons qu'elle ignore.

Elle ajoute s'être adressée personnellement à l'Hospice général en signalant que son enfant était malade, mais elle mentionne qu'il lui a été répondu qu'il lui suffisait d'indiquer que ce dernier était malade.

Cette même députée demande ce qu'il en est des fouilles.

M<sup>me</sup> L. répond que, lors de chaque rentrée dans le centre, il est nécessaire de montrer le contenu de son sac.

Une députée Ve demande comment se passe le recours aux médecins.

M<sup>me</sup> L. répond que SOS Médecins a été appelé à plusieurs reprises, mais elle mentionne que les réfugiés préfèrent se demander des services entre eux compte tenu des frais que cela occasionne. Elle précise que SOS Médecins est un service gratuit en Ukraine, ce qui n'est pas le cas ici.

M<sup>me</sup> K. déclare que c'est surtout pour les personnes âgées que la situation est difficile.

Une députée Ve demande ce qu'il en est des cellules et comment ces dernières sont attribuées.

M<sup>me</sup> L. répond qu'il y a trois parties, la première étant destinée aux célibataires, la seconde aux mères et aux enfants, et la troisième aux personnes non ukrainiennes. Elle remarque que les familles sont assignées aux cellules qui leur sont octroyées.

Cette députée demande quelles sont les surfaces des cellules.

M<sup>me</sup> L. répond que les lits sont superposés et elle remarque que c'est près de 25 m<sup>2</sup> pour huit personnes dont il est question.

Egalement, cette députée déclare que des conseillers fédéraux ont visité les lieux et elle demande si les pétitionnaires étaient présents à cette occasion.

M<sup>me</sup> L. acquiesce, mais elle déclare que ce jour-là tout était particulièrement idéal.

M<sup>me</sup> K. déclare que le pain était emballé ce jour-là alors que, d'habitude, les gens se servent à la volée.

M<sup>me</sup> L. remarque que les Roms vivent dans de très mauvaises conditions en Ukraine et sont donc heureux de leur sort à Palexpo.

Une députée Ve observe qu'il n'y a pas d'isolement possible lorsqu'une personne est malade et elle se demande s'il en va de même lorsque quelqu'un est atteint par le covid.

M<sup>me</sup> L. acquiesce. Elle déclare que seules des barrières en plastique sont placées, mais sans toit.

Un député UDC demande si les réfugiés peuvent compter sur l'aide de la diaspora ukrainienne à Genève.

M<sup>me</sup> L. répond qu'il y a un peu d'aide, mais elle mentionne que la diaspora aide surtout les Ukrainiens restés dans le pays.

Ce même député demande qui sont les 100 autres réfugiés hébergés à Palexpo.

M<sup>me</sup> L. répond qu'il y a également des personnes provenant d'Afrique et qui sont des requérants d'asile.

Un député UDC déclare que les réfugiés sont dans une situation provisoire et il observe ne pas avoir entendu de remerciements de la part des personnes auditionnées qui se plaignent alors qu'elles sont accueillies, logées et nourries. Il remarque que les Suisses payent beaucoup d'impôts pour garantir cet accueil. Il ajoute être très choqué par cela.

M<sup>me</sup> Tchermarykh mentionne que les pétitionnaires sont très reconnaissants à la Suisse et à Genève.

Un commissaire PLR remercie les pétitionnaires d'informer la commission sur la situation à Palexpo, situation que la commission souhaiterait meilleure. Il demande comment fonctionne le centre et si les réfugiés ont des personnes à qui s'adresser.

M<sup>me</sup> K. répond que les réfugiés peuvent s'adresser à l'Hospice général qui s'occupe de la vie de tous les jours, mais elle mentionne que les conditions de vie à Palexpo ne sont jamais évoquées.

Un député MCG demande s'il est vraiment question de cellules.

M<sup>me</sup> L. répond que les surfaces sont séparées par des bâches en plastique. Elle ajoute qu'il n'y a pas de barreaux.

Ce même député déclare que ce sont donc des chambres. Il se demande ensuite ce qu'il en est des interdictions formulées par le directeur de l'Hospice général à l'égard des certificats médicaux.

M<sup>me</sup> L. déclare que cela lui a été rapporté ainsi, mais elle mentionne que c'est peut-être une rumeur.

Un député S demande si les réfugiés savent qu'ils peuvent recevoir une consultation gratuite à l'hôpital, la « Consultation migrante », accessible tous les jours. Il ajoute que les enfants peuvent également s'adresser à l'infirmière de leur établissement scolaire.

M<sup>me</sup> L. ne connaissait pas l'existence de l'infirmière dont les enfants peuvent bénéficier. Elle ajoute que les listes d'attente pour la « Consultation migrante » sont par ailleurs très longues.

**Audition de M<sup>me</sup> Ariane Daniel Merkelbach, directrice de l'aide aux migrants (Hospice général), et de M. Thierry Schreyer, responsable d'unité (Hospice général)**

M<sup>me</sup> Merkelbach prend la parole et rappelle que la halle 1 de Palexpo a été ouverte en avril 2022, avant le déménagement dans la halle 7 en juin dernier. Elle mentionne que le nombre de migrants ukrainiens que Genève a accueillis jusqu'à présent s'élève à 4700 personnes, 85 000 personnes ayant déposé des demandes de permis S devant la Suisse. Elle remarque que la seule solution d'hébergement pour abriter les personnes qui arrivaient par centaines dans le canton était cette halle.

Elle mentionne que celle-ci permet d'accueillir 700 personnes et est occupée pour le moment par 300 personnes, notamment des Ukrainiens mais aussi des demandeurs d'asile provenant d'autres pays. Elle ajoute que l'utilisation de cette halle a reçu les autorisations nécessaires des différents services de l'Etat ; elle est compartimentée avec du plastique ignifuge qui permet d'accueillir des familles entières ou plusieurs individus de même sexe. Elle ajoute que la gestion de cette halle est placée sous la responsabilité de M. Schreyer. Elle explique que ces personnes viennent pour la plupart du centre fédéral de Boudry et sont nourries trois fois par jour par le biais d'une entreprise qui est mandatée. Elle déclare que la nourriture qui est offerte ne correspond pas à la description qui en est faite dans la pétition.

Elle déclare encore que les sanitaires ont été conçus pour recevoir une telle population et ont été évalués par le médecin cantonal.

Elle signale qu'il est vrai que les punaises de lit sont un problème récurrent comme c'est le cas dans d'autres centres ou des hôtels de la place. Elle ajoute que chaque personne qui arrive et qui est enregistrée dans le centre administratif du Bouchet voit une infirmière des HUG. Et elle déclare que si des soins spécifiques doivent être apportés, la personne est suivie par le programme « Santé migrants ».

Une députée LCR déclare qu'il est donc question de 300 personnes et elle aimerait savoir quelles sont les autres nationalités hébergées dans ce hall. Elle se demande quelle est la durée moyenne de cet hébergement.

M. Schreyer répond qu'il y a deux halles distinctes, l'une pour les couples, les familles et les enfants, et une autre pour les hommes seuls. Il ajoute que des personnes d'Afghanistan, de Turquie, du Burundi et du Maroc se trouvent dans la première halle avec les Ukrainiens. Il ajoute que la durée de séjour dépend de la date d'arrivée, mais aussi de la vulnérabilité de la personne. Il précise qu'un homme seul risque de rester plus longtemps à Palexpo. Il mentionne que la personne la plus ancienne est là depuis le mois d'octobre 2022.

Cette même députée demande si des discussions ont lieu à propos de la gestion du centre, et si une autogestion est possible, notamment pour les nettoyages.

M. Schreyer répond qu'une entreprise de nettoyage (ISS) est présente sur le site et nettoie régulièrement les sanitaires. Il ajoute que l'hygiène a été qualifiée de bonne par le médecin cantonal. Il observe que du matériel de nettoyage est en outre mis à la disposition des personnes pour les modules, et il remarque que l'entreprise ISS intervient en cas de besoin. Il indique que les moquettes et les lits sont changés régulièrement. Il signale par ailleurs qu'une buanderie est mise également à disposition des familles toute la journée, alors que dans la partie des hommes c'est ISS qui s'occupe des nettoyages. Il précise que la literie est mise à chauffer pour éliminer les éventuelles punaises après chaque départ avant d'être nettoyée.

M<sup>me</sup> Merkelbach évoque les menus de la journée et du lendemain en déclarant que la nourriture est diversifiée et prend en compte les coutumes alimentaires ukrainiennes. Elle précise que des menus spécifiques sont prévus pour les enfants en bas âge et elle déclare que la conseillère fédérale a mangé le même menu que les migrants lors de sa visite.

Une députée LC déclare que ce n'est pas en changeant des matelas que l'on se débarrasse des punaises de lit et qu'il convient de tout évacuer et de tout congeler pour éradiquer ces insectes.

M<sup>me</sup> Merkelbach déclare que les gens arrivent avec des punaises de lit, lesquelles se trouvent dans les centres fédéraux, et elle précise qu'il existe un protocole qui est régulièrement appliqué.

M. Schreyer déclare que la mise en chauffe de la literie dure 4 heures et permet de tuer les punaises de lit. Il ajoute que lorsque des punaises sont confirmées à Palexpo grâce aux chiens, des produits bio permettent d'éradiquer ces insectes. Il mentionne qu'il y a donc une action préventive qui est menée et des mesures prises en cas de problème.

Une députée LC déclare que le contrôle est donc régulier.

M. Schreyer acquiesce et déclare que des chiens sont utilisés.

Cette même députée observe qu'il n'y a donc pas de punaises de lit pour le moment.

M. Schreyer répond qu'il n'y en avait pas vendredi dernier.

Un député S demande s'il y a du personnel encadrant sur le site qui peut communiquer des informations aux migrants.

M. Schreyer répond qu'il y a du personnel de l'Hospice général, du personnel administratif, et du personnel social qui permettent de donner des informations aux personnes. Il précise que le personnel est présent toute la semaine du lundi au vendredi. Il ajoute que lorsque les personnes arrivent à Palexpo, elles sont enregistrées et reçoivent des explications sur les règles du site. Il indique qu'une cession est faite tous les jeudis sur l'hygiène, la scolarisation, etc. Il remarque qu'une séance similaire a lieu dans la partie des hommes. Il mentionne que des panneaux sont encore ajoutés en plus de liens du site internet de l'Hospice général. Il signale par ailleurs que le centre administratif du Bouchet est également ouvert aux migrants.

M<sup>me</sup> Merkelbach rappelle qu'une série d'activités a été développée pour les migrants, notamment des cours de français qui sont obligatoires, ainsi que des programmes d'intégration comme des sessions de yoga, par exemple.

Elle ajoute que les personnes qui sortent de Palexpo sont souvent ensuite hébergées dans des plateaux d'hébergement qui ressemblent à des centres d'hébergement.

Une députée LC demande ce qu'il en est des certificats médicaux.

M<sup>me</sup> Merkelbach remarque que la plupart des gens aimeraient avoir une place dans un appartement, lesquels ont été attribués à des Ukrainiens présentant des problèmes de santé ou dans des situations compliquées. Et elle remarque que, pour obtenir des appartements, certains essaient d'obtenir des certificats médicaux, raison pour laquelle la direction du médecin cantonal passe en revue toutes les demandes. Elle ajoute qu'il n'y a donc pas de refus de certificats médicaux.

Un commissaire S remarque que les médias indiquent que les Ukrainiens rentrent chez eux et il demande ce qu'il en est.

M<sup>me</sup> Merkelbach répond que certains Ukrainiens rentrent chez eux, mais elle déclare que de nouveaux migrants arrivent dans le même temps. Elle indique que certains Ukrainiens viennent de Roumanie ou de Pologne puisque le permis S permet de voyager dans l'espace Schengen. Elle déclare que

1200 arrivées par mois sont encore enregistrées, le Secrétariat d'Etat aux migrations estimant toutefois que ces arrivées vont diminuer cet automne.

Un député UDC remercie M<sup>me</sup> Merkelbach et M. Schreyer pour le travail réalisé. Il se demande ensuite ce qu'il en est des Roms qui se trouvent à Palexpo.

M<sup>me</sup> Merkelbach répond que ce sont des Roms ukrainiens qui viennent des Carpates. Elle ajoute qu'il y a deux groupes distincts (« les jupes » et « les pantalons »), soit les Tziganes et les Roms. Elle précise que les deux groupes ont des coutumes différentes et ne se mélangent pas forcément. Elle ajoute que ces personnes ont reçu des permis S.

M. Schreyer répond qu'il y a eu énormément d'enfants, certaines femmes arrivant avec 9 ou 10 enfants, ce qui a créé passablement de tensions à Palexpo. Il ajoute qu'en Ukraine, les communautés ukrainiennes et roms sont strictement séparées, et il mentionne qu'il a fallu recourir à Caritas qui a une unité spécialisée dans la médiation pour calmer la situation. Il ajoute que des leaders ont été identifiés dans la communauté rom, ce qui a permis d'améliorer les relations. Il mentionne que, pour le moment, la situation est calme. Il ajoute qu'il y a pour le moment une soixantaine de Roms à Palexpo.

Une députée Ve se demande ce qu'il en est de ces moquettes.

M. Schreyer répond que c'est la moquette qui est utilisée pour les expos et qui permet d'isoler la dalle de béton. Il ajoute que les punaises de lit se déplacent par les canalisations et nichent dans les lits et non dans les moquettes.

Cette même députée déclare qu'une pétitionnaire a fait part de son sentiment d'insécurité et elle aimerait savoir quels sont les protocoles à cet égard.

M. Schreyer répond qu'aucune femme seule n'est mise dans un espace avec des hommes. Il ajoute qu'il y a en permanence 9 agents Protectas sur place du lundi au dimanche, avec des agentes femmes. Il remarque que les migrants peuvent s'adresser à ces agents immédiatement. Il signale par ailleurs que des mesures de sécurité sont également prises à l'égard des sanitaires la nuit, un agent demeurant à proximité. Il indique que le protocole est strict et il remarque que les Protectas doivent appeler la police en cas de problème grave. Il signale que des casiers ont en outre été disposés pour limiter les vols. Il ajoute que les migrants peuvent déposer plainte auprès de la police par le biais d'un traducteur assermenté.

Un député MCG demande si le plafond de la halle est en bon état puisqu'il semblerait que des morceaux d'isolation tombent.

M. Schreyer répond que le plafond est en bon état. Mais il déclare qu'il y a en revanche des moineaux qui nichent dans la halle et il pense que ce sont ces oiseaux qui font tomber des graines. Il ajoute qu'il n'est pas possible de les chasser, et il déclare que des mesures sont prises pour protéger notamment la cuisine.

Un député PLR demande si M<sup>me</sup> Merkelbach et M. Schreyer ont été surpris par cette pétition.

M. Schreyer répond ne pas avoir été surpris, car il déclare avoir déjà entendu ce type de plaintes. Il remarque que, lorsque les personnes estiment ne pas obtenir de réponses, elles s'adressent à l'Hospice général. Il précise que cette pétition a déjà été envoyée à l'Hospice sous la forme d'une lettre plus longue. Mais il remarque que ces personnes ne sont jamais satisfaites des réponses.

Un député PLR demande pourquoi ces personnes ne sont pas satisfaites des réponses qui leur sont données.

M. Schreyer répond que certains ne sont pas prêts à reconnaître qu'il n'y a pas de solution pour les moineaux par exemple.

M<sup>me</sup> Merkelbach déclare qu'il y a souvent un idéal dans l'esprit des personnes à l'égard de la Suisse, personnes qui sont en l'occurrence logées à Palexpo. Elle remarque que de nombreux migrants ne comprennent pas le système des logements et des régies à Genève et essaient de l'outrepasser.

Un député UDC demande s'il est envisageable de laisser les migrants cuisiner.

M<sup>me</sup> Merkelbach répond par la négative en déclarant que les risques sont trop grands.

Une députée Ve demande s'il est possible d'obtenir la réponse qui a été adressée aux migrants lorsque la lettre similaire à la pétition a été envoyée. Elle remarque qu'il y a donc de faux certificats médicaux.

M. Schreyer répond ne pas pouvoir juger du bien-fondé du certificat médical ni de l'urgence et s'en tenir à l'avis des HUG. Il précise que le système mis en place avec les HUG permet également de définir les priorités.

Un député S demande si la communauté locale ukrainienne est sollicitée à l'égard des migrants, notamment pour relayer des informations.

M<sup>me</sup> Merkelbach acquiesce et déclare que la coordination réseau prend en compte les organisations ukrainiennes. Elle mentionne que celles-ci ne sont pas dupes des problèmes et donnent de nombreuses explications tant pour des questions scolaires que de logements.

Une députée LC rappelle qu'elle était très inquiète, et elle remarque être impressionnée par le travail réalisé par l'Hospice général. Elle estime que la motion qu'elle proposait ne se justifie plus. Elle observe, cela étant, que pour des populations des pays de l'Est, il est choquant d'être mélangé avec des Roms. Elle propose donc de classer cette pétition.

Un député MCG remercie la commission pour l'audition de l'Hospice alors que, lors de la dernière séance, nombreux étaient les commissaires à vouloir voter cette pétition immédiatement.

Il indique que simplement la restauration se monte à 153 000 francs par jour dans le cadre de Palexpo, auxquels il faut encore ajouter le reste des coûts de l'accueil. Il pense qu'il serait malvenu de soutenir cette pétition, puisque cela reviendrait à dénigrer le travail de l'Hospice général. Il soutient donc la proposition de classement.

Un député PLR déclare que son groupe a été édifié par les explications qui ont été données. Il ajoute que son groupe propose le dépôt de cette pétition, le classement n'étant pas justifié puisqu'il supposerait que les critiques sont fausses alors qu'il est question de perception de la part des pétitionnaires.

Un député UDC et un S déclarent que leur groupe votera le dépôt.

Une députée LC retire sa proposition de classement.

Un député LJS déclare que les explications données par les personnes auditionnées doivent être soulignées, raison pour laquelle un dépôt est préférable à un classement.

Une députée Ve déclare que son groupe s'abstiendra.

Le président passe au vote du dépôt de la P 2167 sur le bureau du Grand Conseil :

Oui : 13 (3 S, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)

Non : -

Abstentions : 2 (2 Ve)

**Le dépôt de la P 2167 sur le bureau du Grand Conseil est accepté.**

Mesdames et Messieurs les députés,

Au vu des explications fournies ci-dessus, la commission vous demande de suivre son choix, soit de déposer cette pétition sur le bureau du Grand Conseil.